



Le Moule, le 07 août 2023

Département Culture, Sport, Affaires Scolaires
Direction des Affaires Scolaires
Caisse Des Ecoles

Nos réf. : 2023/078/GLC/FP/CM/TG

COMMUNIQUÉ (RAPPEL)

Le Maire de la ville, Président de la Caisse Des Ecoles (CDE), rappelle aux parents d'élèves de l'ouverture des inscriptions à la restauration scolaire et aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024 :

Jusqu' au jeudi 31 août 2023,

- ✓ Par mail « inscriptionsaffairescolaires@mairie-lemoule.fr (renseigner en objet : INSCRIPTION RENTREE 2023-2024),
- ✓ Via le portail famille de la ville (identifiant et mot de passe sur votre facture),
- ✓ Au bureau de la direction des Affaires Scolaires sise à l'annexe 1 – rue Achille-René BOISNEUF, aux horaires de réception (8h00-12h00 du lundi au vendredi).

AUCUNE INSCRIPTION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023 NE SERA POSSIBLE AU-DELA DE CETTE DATE.

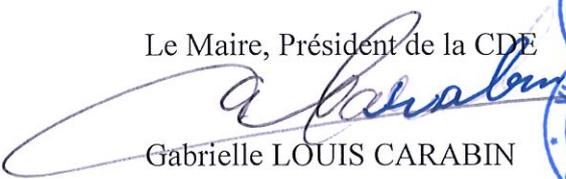
Pièce à fournir (obligatoire) :

- Attestation de paiement CAF,
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois,
- Une mise à jour de votre adresse e-mail, numéro de téléphone.
- Avis d'imposition (revenus 2022)

NB :

- **Les enfants non-inscrits au plus tard au 31/08/2023 ne seront pas acceptés à la restauration et aux activités périscolaires au mois de septembre 2023,**
- Les demandes d'inscriptions qui seront faites au mois de septembre seront validées pour le mois d'octobre 2023,
- Aucune inscription ne sera validée si le dossier présente un solde débiteur,
- Pour rappel, les paiements doivent être effectués au plus tard le 5 de chaque mois.

Le Maire, Président de la CDE


Gabrielle LOUIS CARABIN

